



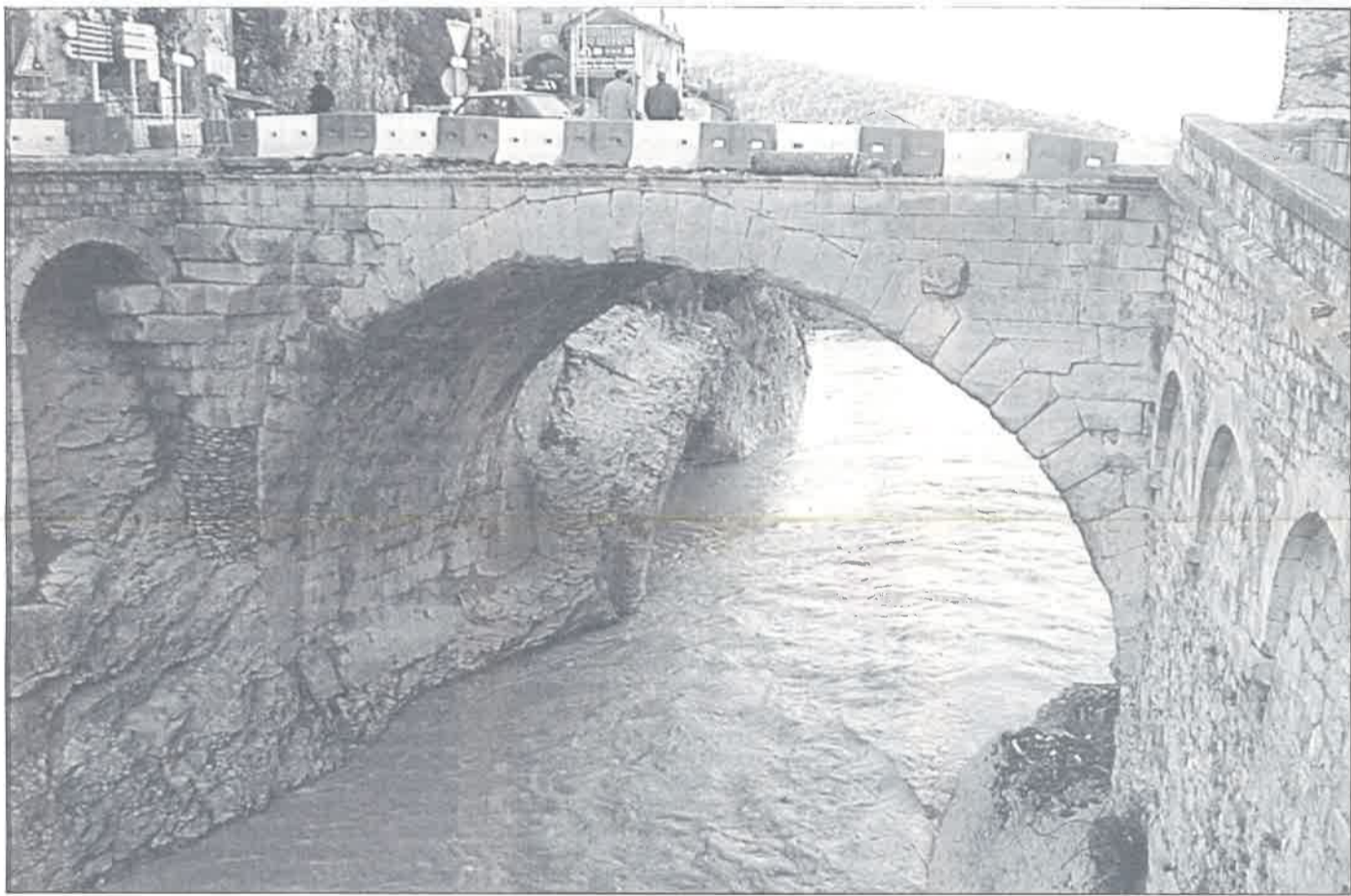
service  
d'archéologie  
de vaucluse

# ARCHEOLOGIE EN VAUCLUSE

22  
DECEMBRE 92

Journal d'information du Service d'Archéologie du Conseil Général de Vaucluse

## Vaison la Romaine le patrimoine sinistré



Vaison-la-Romaine: le pont romain.

## EDITORIAL

**A** lors que Vaison se relève de la dramatique crue du 22 septembre, nombre de ceux qui identifient, à raison, cette ville, à l'une des capitales de l'archéologie vauclusienne, s'interrogent sur le destin des vestiges antiques qui ont fait sa réputation et lui ont donné son nom.

Trop systématiquement les médias ont opposé la solidité de quelques ouvrages gallo-romains à la fragilité de certaines constructions modernes.

On ne mesurait pas hier l'importance des dommages subis par les jardins archéologiques de Puymin et, plus encore, par ceux de la Villasse. N'oublions pas les monuments postérieurs à l'époque romaine, gravement atteints eux aussi, telle la chapelle Saint-Quenin.

Aussi, aux cotés de la Région et de l'Etat, le Département a tenu à apporter sa participation à la sauvegarde de ce patrimoine, malgré les très lourdes charges déjà assumées pour réaliser les travaux de première nécessité. La capitale des Voconces ne tardera pas à présenter de nouveau au public, les vestiges de son passé, dans un cadre rénové plus conforme aux normes d'une mise en valeur actuelle.

Vaison, il s'en faut de beaucoup, n'aura rien perdu de sa prestigieuse qualité de ville "romaine".

**Thierry MARIANI**  
Président de la Commission  
de la Culture et du Tourisme.

**NOMINATION**

Michel-Edouard BELLET qui dirigeait le Service d'Archéologie du Conseil Général de Vaucluse depuis sa création en 1982 a quitté le soleil du Midi (à regret) pour les brumes du Nord et pour les fonctions de Conservateur Régional des Antiquités de la Région Centre. Philippe Borgard assure l'intérim de la direction du Service d'Archéologie de Vaucluse.

**PUBLICATIONS**

La collection des documents d'Archéologie Vauclusienne s'est enrichie d'une troisième livraison:

Inventaire Archéologique: Canton de Valréas. (prix de vente 30F)

Les publications du Service d'Archéologie de Vaucluse sont diffusées par l'APRAY, 4 rue saint-Charles, 84000 AVIGNON

**SEMINAIRES**

Pour l'année universitaire 92-93, deux séminaires sont proposés par le Service d'Archéologie de Vaucluse.

Responsable: Philippe Borgard. Lieu: Service d'Archéologie du Conseil Général de Vaucluse 4, rue Saint-Charles 84000 AVIGNON

Samedi 5 décembre 1992: La maison médiévale. La construction courante à Avignon et en Provence d'après les fouilles archéologiques récentes. Coordonnateurs: Dominique CARRU et Yves ESQUIEU.

Printemps 1993 (date à préciser), en collaboration avec l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (Marseille): Recherches récentes sur la production et la distribution des amphores en Vaucluse. Coordonnateurs: Philippe BORGARD et André TCHERNIA.

Pour tout renseignement téléphoner au 90.86.33.33. Poste 1186 ou écrire au Service d'Archéologie Conseil Général de Vaucluse 84909 Avignon CEDEX 9

**STAGES**

Une nouvelle série de stages d'initiation à l'archéologie pour les enseignants (du primaire et du secondaire), organisée par le Service d'Archéologie du Conseil Général de Vaucluse, débutera en 1993-1994. Songez à vous inscrire dès à présent! APAME

**APAME**

L'Association pour la Promotion de l'Archéologie en Milieu Enseignant s'est réunie le 14 octobre dernier dans les locaux du Service d'Archéologie pour sa séance de rentrée.

Ce fut l'occasion de présenter les différentes actions entreprises par ses membres (PAE, opérations de terrain) et de proposer de nouveaux projets, riches et variés: voyages archéologiques, journées de formation...

L'ouverture d'un chantier école permanent sur le site de Pérréal, entre Gargas et Saint-Saturnin-lès-Apt, est prévue. Les enseignants que l'archéologie intéresse sont invités à contacter l'APAME chez Jacques MOURARET Chemin des Vignes Blanches 84510 CAUMONT Tel: 90.23.00.08

**EXPOSITION**

Du 16 novembre 1992 au 2 janvier 1993, le Centre Vauclusien d'Égyptologie, le Service d'Archéologie de Vaucluse et la Médiathèque Ceccano proposent une exposition réalisée par le Ministère des Affaires Étrangères: Les Hommes et leur Passé: l'archéologie française dans le monde.

Dans le cadre de cette exposition, Monsieur Alain ZIVIE, chef de la mission archéologique française du Bubastéion à Saqqarah, directeur de recherches au CNRS, présentera l'exposition, et la projection d'un film consacré à la fouille de la tombe du vizir Aper-el (18<sup>e</sup> dynastie), le 17 décembre 1992 à la médiathèque de la rocade à Avignon. En début d'année 93, l'exposition tournera dans plusieurs établissements scolaires du département, à commencer par le lycée Théodore Aubanel, dès la rentrée.

**PROSPECTION**

Une campagne de prospection ayant pour cadre Vaison-la-Romaine et les communes voisines s'est déroulée au lendemain de la crue du 22 septembre, réunissant le Service municipal d'Archéologie de Vaison et le Service départemental d'Archéologie. Si la plupart des sites archéologiques connus - exception faite des vestiges de la ville même - n'ont pas souffert des conséquences de ce cataclysme, il est à noter que certains gisements inédits ont été mis au jour.

On mentionnera notamment l'apparition en aval du pont romain d'un important mur de soutènement antique, contreforté par une série de niches semi-circulaires. Au quartier Maraudy, déjà réputé pour avoir abrité l'une des nécropoles de la cité gallo-romaine, une inscription funéraire, gravée avec soin sur une dalle de mollasse, et tout à fait remarquable par son état de conservation, a également été révélée par l'érosion.

Notons enfin que les "quais antiques" décrits en 1948 par le chanoine Sautel et depuis lors ensevelis sous les alluvions de l'Ouvèze, sont à nouveau visibles. Ils feront l'objet dans les semaines à venir d'une étude englobant le pont romain et ses abords.

**ORANGE RHI de l'hôpital**

Une nouvelle campagne de fouilles, portant sur les niveaux anciens du site de la RHI de l'hôpital à Orange, a été menée cet été. Rappelons que des vestiges d'une occupation attribuable au deuxième Age du



Orange: la Brunette, vue générale du site.



Orange: la Brunette, détail des structures.

Fer avaient été décelés lors de sondages pratiqués durant l'été 1991 sur une surface de 220 mètres carrés. Différents types de structures en creux (fosses-dépotoirs, tranchées orientées est-ouest et trous de poteaux) avaient alors été mis au jour. L'étude du matériel céramique recueilli en abondance dans les fosses-dépotoirs avait permis de dater cette occupation du début du IV<sup>e</sup> siècle av. J.C..

A l'issue de cette campagne, la fonction des tranchées, interprétées comme des ouvrages de palissades, et la nature même de l'occupation - habitat, aménagements agricoles - restaient imprécises. Afin de dresser un plan d'ensemble des structures sur une surface plus représentative, l'extension de la fouille (près de mille mètres carrés) fut entreprise aux mois de juin et juillet 1992.

Lors du décapage mécanique, de nouvelles structures protohistoriques ont été repérées, implantées dans une épaisse couche de limons beiges. Là encore, aucun niveau de sol ne fut reconnu, seules subsistaient les structures en creux. Des aménagements similaires à ceux fouillés précédemment furent identifiés: fosses, tranchées et rares trous de poteaux.

Un élément nouveau apparut cependant: les longues tranchées orientées est-ouest étaient ici associées à de plus courtes tranchées perpendiculaires. Un ensemble relativement bien conservé occupait la partie sud-est du chantier. Il était formé de trois tranchées de longueur variable (9 à 16 mètres) orientées est-ouest, espacées les unes des autres de 3 à 4 mètres, auxquelles étaient associées de multiples tranchées nord-sud de plus faible longueur (0,80 à 2,50 mètres).

L'hypothèse de simples palissades ne pouvait dès lors être maintenue. Ces vestiges semblent devoir être interprétés comme l'empreinte de sablières basses de bâtiments de dimensions encore inconnues construits en matériaux périssables: bois et terre crue. La terre crue est un élément important de l'architecture pour cette période. Elle est le plus souvent associée à des soubassements de pierre, qui permettent d'isoler les élévations de l'humidité.

Dans le cas présent, il semble que l'on doive restituer une ossature de pans de bois maintenue sur une sablière basse par un système de tenon et mortaise. Les raisons de ce choix architectural, peu courant dans notre région, demeurent obscures.

La céramique compose l'essentiel du matériel recueilli. La céramique non tournée, de fabrication indigène, est largement majoritaire, représentée essentiellement par des urnes à col lissé et panse peignée et des coupes tronconiques à lèvres rentrantes. Certains exemplaires proviennent probablement des ateliers de l'étang de Berre. Les amphores représentent 10% du matériel céramique avec une nette dominance des productions massaliètes. On note la présence d'un bord d'amphore étrusque.

La céramique fine tournée est également présente: grise monochrome, claire peinte de style subgéométrique rhodanien ou marseillaise, pseudo-attique.

La céramique attique n'est pas attestée. Cet ensemble, datable de la transition Vème-IVème siècle av. J.C., témoigne de la plus ancienne occupation actuellement reconnue du site de la ville d'Orange.

Mais s'agit-il réellement d'un habitat?

De nouvelles interventions dans ce secteur pourraient apporter une meilleure compréhension de cette occupation qui forme un jalon important de la connaissance archéologique de la ville d'Orange.

**La Brunette**

Une seconde campagne de fouilles s'est déroulée du 15 septembre au 15 octobre sur le site de la Brunette à Orange, à proximité des vestiges de l'amphithéâtre de la ville antique découvert en 1990 lors de sondages archéologiques préalables.

Ces opérations successives ont permis de dégager et d'étudier les restes d'une très vaste construction gallo-romaine dont les limites complètes nous échappent encore après quatre mois de fouille.

D'ouest en est, sur une longueur de plus de 150 mètres et sur une largeur d'au moins 120 mètres se succèdent un enclos, certainement à vocation agricole, une voie, un bâtiment ou habitation, et un jardin.

La voie, fermée au sud par un portail, dessert l'enclos à l'ouest et l'habitation à l'est. Un égout en occupe le centre et évacue vers le sud les eaux usées de l'habitation.

L'enclos, (au moins 60 mètres sur 100 mètres) semble vide de constructions mais sa fonction agricole fortement présumée, n'est pas assurée.

L'habitation (30 mètres sur plus de 100 mètres) a été incomplètement dégagée. De vastes salles d'apparat parfois agrémentées de murs à exèdres mais dont seuls les fondements demeurent, se répartissent de part et d'autre d'un axe de symétrie de direction est-ouest, et à l'ouest d'une cour à portique de plan rectangulaire. Quelques salles de moindres dimensions mais dont certaines sont équipées d'un système de chauffage par le sol correspondent aux parties privées de l'habitation; elles occupent les espaces résiduels à cette organisation symétrique.

Tous ces sous-espaces de la maison sont desservis par un ensemble réticulé de corridors qui se greffent sur la cour à portique.

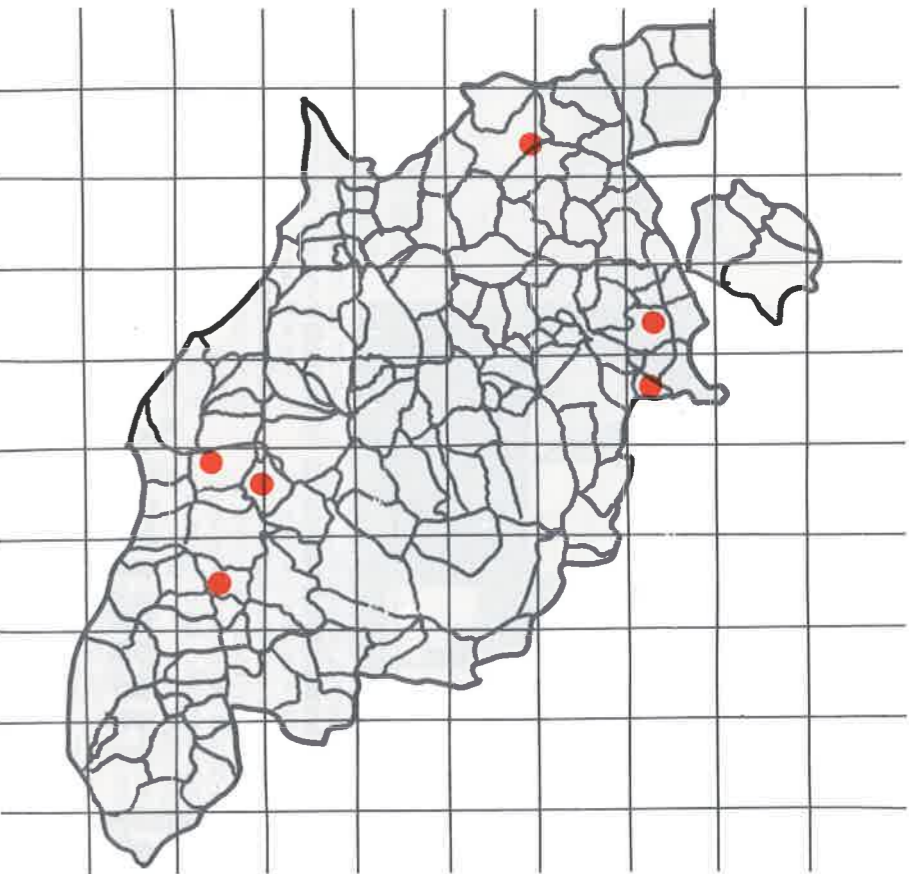
Au nord de cette zone résidentielle ont été identifiés des espaces à vocation utilitaire. Des latrines, plusieurs fois réaménagées, contenaient un important matériel archéologique (vases, monnaies, objets métalliques). Les cuisines, identifiées par d'importants dépôts riches en débris osseux et fragments de céramiques culinaires, jouxtent de petits thermes. Bien que très ruinés, on y observe encore nettement les trois salles classiques - Caldarium, tépidarium et frigidarium - et une piscine couverte.

Le bâtiment se poursuit vers le nord sur plusieurs dizaines de mètres par une cour dont quelques locaux utilitaires occupent la périphérie. Des sondages permettent d'attester le prolongement du bâtiment au-delà de cette cour par, à nouveau, une série de pièces d'habitation dont les sols de béton présentent un bon état de conservation.

Le jardin (au moins 50 mètres sur 100 mètres) est bordé sur deux de ses côtés au moins (ouest et sud) par un large portique - son angle sud-ouest est orné d'une rotonde. Un bassin semi-circulaire à redans est installé en bordure du portique ouest. Un vaste bassin (15 mètres sur 5 mètres) semble occuper le centre de cet espace.



Vaison-la-Romaine: inscription funéraire



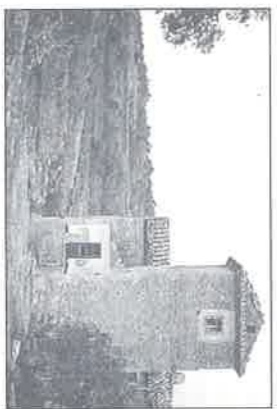
L'interprétation générale du site souffre du caractère fragmentaire des dégagements: les constructions disparaissent sous l'avenue Charles de Gaulle au nord, l'école de la Brunette à l'est et le bâtiment de la police urbaine à l'ouest. L'identification de cet ensemble avec une riche maison privée péri-urbaine semble toutefois assurée, son apogée se situant au II<sup>e</sup>me siècle de notre ère. L'extension de cette demeure particulièrement grande, ainsi que le soin apporté à son aménagement permettent de l'attribuer à l'un des principaux notables de la cité orangeoise.

## FAUCON Saint-Germain

Le prieuré de Saint-Germain est en cours d'étude depuis 1989, date à laquelle les propriétaires, ont décidé de le réhabiliter. Une nouvelle campagne de fouilles, subventionnée par le Service Régional de l'Archéologie et le Service d'Archéologie de Vaucluse s'est déroulée au mois de juin dernier avec la collaboration d'une équipe d'étudiants bénévoles de l'Université d'Aix-en-Provence. L'intervention était centrée sur la fouille de l'intérieur de l'église romane afin de comprendre la genèse de cet édifice au plan complexe.

En continuité avec les découvertes précédentes, la fouille a mis au jour des bâtiments d'une villa gallo-romaine qui s'étend vraisemblablement sur plus de 5000 mètres carrés. A l'emplacement de l'église actuelle se dessine une partie du plan de cette villa comprenant une petite cour centrale autour de laquelle s'organisent des salles. Les couches d'occupation sont mal conservées mais il est possible de définir trois états successifs allant du premier siècle de notre ère à la fin de l'Antiquité (VI<sup>e</sup>me - VII<sup>e</sup>me siècles).

Sur les ruines de cet habitat, et probablement peu après son abandon, vient s'installer une nécropole réutilisant le bâti antique. Les murs extérieurs du bâtiment ainsi que ceux entourant la cour sont conservés comme enclos funéraires abritant des sépultures en coffrages de pierre maçonnés, soignés, de forme trapézoïdale.



Faucon: Saint-Germain, vue générale du prieuré.

même forme mais moins soignées se concentrent à l'extérieur de l'édifice, le long du mur sud. La datation de la nécropole et de ce premier lieu de culte reste à préciser mais doit se situer entre le VI<sup>e</sup>me et le XI<sup>e</sup>me siècle.

Cet édifice semble subsister jusque vers 1an mil. Une nouvelle église, implantée au même emplacement mais légèrement déportée vers le sud, le remplace. Les silos sont alors corrigés et les fondations prennent appui sur l'arase des murs antérieurs. L'édifice épouse le plan d'origine (une nef unique, plus étroite terminée par un chevet plat étendu vers l'est) mais il était sans doute voûté comme l'indique l'épaisseur considérable des murs. Une seconde nef de moindre longueur est ensuite ajoutée au sud pour former une église double. Son abside semi-circulaire est entièrement conservée.

L'ensemble est réorganisé, probablement au XI<sup>e</sup>me siècle, peut-être en relation avec l'acquisition du site par l'abbaye de Tournus. Les murs de la nef centrale sont repris en élévation, l'édifice est agrandi vers l'est. La seconde nef du XI<sup>e</sup>me siècle est conservée en partie mais réduite au sud et à l'ouest lors de la construction d'un clocher. Pour rétablir la symétrie de l'église et éventuellement répondre à de nouveaux besoins liturgiques, une chapelle orientée est également construite au sud.

En revanche, les limites occidentales de l'église ne semblent pas varier. C'est à l'ouest que la nécropole s'est installée depuis le Haut Moyen Age à l'intérieur de l'enclos antique: ces murs sont conservés jusqu'à la fin du Moyen Age, limitant le développement de l'église dans ce sens. La réorganisation de l'église au début du XI<sup>e</sup>me siècle paraît correspondre à l'établissement des dépendances du prieuré regroupées dans une enceinte au sud-est de l'église.

Les résultats de la dernière campagne permettent donc d'expliquer les irregularités du plan roman et renouvellent la compréhension de l'évolution de ce site rural, christianisé au Haut Moyen Age. Il faudra désormais tenir compte des données apportées par la découverte de vestiges en contrebas du prieuré. La présence d'une chapelle et de murs antiques pourrait reposer la question des origines du site médiéval.

## GOULT Saint-Véran

La chapelle Saint-Véran occupe, en rive gauche du Calavon, l'extrémité méridionale d'un petit plateau calcaire, dominant au pied des collines des Artemes, la plaine de Bonnieux et Lacoste. A proximité, deux hameaux (Saint-Véran et les Maquignons) et un environnement archéologique très riche (voie domitienne, habitats gallo-romains, verrerie médiévale) constituent le cadre du site.

Cet édifice fait, depuis quelques années, l'objet de consolidations assurées par la commune de Goult, avec l'aide du Parc régional du Luberon et la participation de l'Association pour la Protection de la Chapelle. Une première évaluation, réalisée en 1990 avait permis d'établir un diagnostic précis des problèmes de stabilité du sol géologique. Une remarquable étude architecturale avait alors été effectuée, confirmant l'existence de nombreuses phases de construction de la chapelle.

L'avancement du chantier de restauration a normalement soulevé un certain nombre de questions sur l'architecture originale de l'édifice, dont dépendent pour une part les options ou les choix de restitution de celui-ci. Il devenait opportun de compléter le diagnostic archéologique, notamment pour les réfections tardives de l'édifice. De nouveaux sondages réalisés par le Service d'Archéologie de Vaucluse ont donc été ouverts, apportant des précisions sur les différentes phases de construction de la chapelle.

L'édifice roman original est très simple et comprend une nef unique s'achevant sur une abside en cul-de-four. Assez vite semble-t-il, une reconstruction est rendue nécessaire par des affaissements dus soit. Mais plutôt que de conforter latéralement ou extérieurement, par des massifs de culée, l'écartement des murs souterrains (ce qui aurait accentué les pressions sur l'assise rocheuse), les architectes choisissent, et en cela résident l'originalité de la chapelle, de doubler l'intérieur de la nef et de créer une travée de chœur resserrée. L'abside est barrée par un mur raidisseur interne percé d'une fenêtre, le couvrement est assuré par une voûte en arc brisé peu marqué. Un décor d'entrelacs très fruste est ébauché sur les corniches et les impostes mais reste inachevé. C'est postérieurement, à une époque difficile à déterminer, que de très lourds contreforts sont accolés au mur latéral sud, accroissant d'autant les charges portées sur le rocher. Enfin, diverses réfections mineures (porte intérieure, niches, clocher) sont entreprises durant la période moderne.

Un sondage implanté en bordure nord de la chapelle, au pied d'une porte latérale, a révélé des aménagements sur le rocher (trou de poteau) qui laissent entrevoir l'existence d'un bâtiment antérieur à l'époque romane (construction en bois du Haut Moyen Age?). L'arase du mur latéral nord de la première chapelle romane (XI<sup>e</sup> siècle?) est apparue en bordure du mur actuel. Ce dernier remonte au second état, de même que la porte.

Une sépulture, déjà répétée lors des premiers sondages, occupait une position privilégiée sous le seuil de cette entrée nord. Le crâne était entouré d'un aménagement de pierres (loge céphalique), et, fait exceptionnel, un dépôt monétaire était placé contre la tête du mort. Les cinq monnaies mérovingiennes, attribuables au XI<sup>e</sup>me siècle ou au plus tard au début du XII<sup>e</sup>me siècle, permettent

une datation de la sépulture, et fixent donc la construction de la porte avant cette période (fin XI<sup>e</sup>me siècle?).

A la même époque un ensemble de bâtiments occupe le plateau au nord de la chapelle. On comprend mieux, dès lors, l'existence d'une porte de communication ouverte au nord, puisqu'elle ménage un accès direct aux bâtiments annexes.

Tous ces bâtiments sont arasés à l'extrême fin du XIII<sup>e</sup>me siècle ou durant les décennies suivantes. Les derniers niveaux d'occupation fouillés dans le sondage sont très riches en céramiques vernissées ou émaillées de cette période. Ce n'est vraisemblablement qu'après cette destruction que furent construits les contre-forts méridionaux de la chapelle.

## BUOUX Les Crottes

Suivie à un projet de travaux agricoles destructeurs pour le sous-sol et consécutivement à une série de sondages qui avaient permis de mettre en évidence des structures antiques (murs), sur la commune de Buoux au lieu-dit Les Crottes, une seconde campagne d'évaluation destinée à préciser l'étendue de cette occupation a révélé, pour une large part, le plan d'un vaste établissement gallo-romain dont la fonction reste à déterminer.

Une première étude de l'abondant mobilier céramique recueilli à la faveur de cette opération permet de situer l'occupation de cet établissement dans le courant du II<sup>e</sup>me siècle de notre ère. Notons toutefois la présence d'éléments céramiques antérieurs.

Si la mise au jour de vestiges antiques dans ce secteur ne constitue pas une réelle surprise - connu de longue date ce site a fait l'objet de nombreux ramassages de surface -, l'opportunité de pouvoir étudier dans le détail un établissement de grande ampleur en milieu rural, compte tenu des menaces qui pèsent sur lui à court terme, justifie une opération de sauvetage. Le bon état de conservation de l'ensemble des structures reconstruites à l'occasion des campagnes de sondages préliminaires devrait permettre de recueillir de très nombreuses informations sur l'occupation gallo-romaine de cette zone septentrionale du grand Luberon.

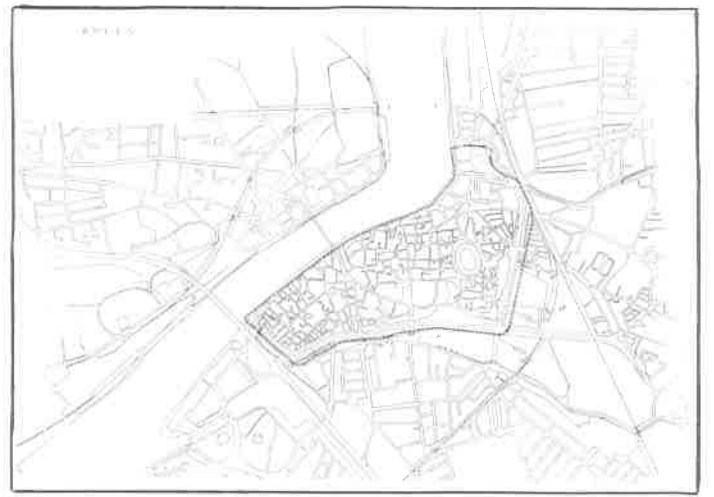
## MENERBES Saint-Estève

Au mois de septembre dernier, le site du prieuré de Saint-Estève à Menerbes, découvert au printemps 1991, a fait l'objet d'une seconde campagne de fouilles réalisée en collaboration avec le Laboratoire d'Archéologie Médiévale d'Aix-en-Provence.

L'intervention de 1992 a confirmé et précisée les conclusions et hypothèses issues des travaux précédents quant à l'organisation et l'évolution du site funéraire et culturel durant l'Antiquité Tardive et le Moyen Age.

Ces résultats devraient être enrichis par une nouvelle campagne de fouilles et l'étude anthropologique des inhumations.

Archéologie en Vaucluse leur consacra une notice développée dans sa prochaine livraison.



DOSSIER

Secteur sauvegardé:  
l'exemple d'Arles

Pour illustrer le précédent dossier consacré au cadre réglementaire du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur nous avons cherché une ville géographiquement proche d'Arles, de taille comparable et évidemment pourvue d'un PSMV à la réalisation duquel des archéologues ont été associés. Notre choix s'est porté sur Arles qui remplit toutes les conditions énoncées plus haut et dont les vestiges archéologiques remarquables participent totalement du paysage urbain. Ils sont omniprésents, dans et sous la ville. Si Arles n'a pas échappé aux désastres archéologiques causés par de grands chantiers de travaux au XIXème siècle et au XXème siècle, son patrimoine archéologique est tel que ces atteintes n'ont pas gravement compromis la connaissance du passé arlésien.

Par bonheur, une longue tradition de recherches et de mise en valeur se perpétue à Arles depuis les premiers cabinets d'Antiques au XVIème siècle jusqu'à la discipline archéologique, scientifique, étendue à tous les aspects de la vie quotidienne et de l'évolution de la cité arlésienne, telle qu'elle est conçue et pratiquée aujourd'hui. Depuis l'après guerre et la période de reconstruction, l'aménagement du centre ville et l'urbanisation rapide de ses abords ont multiplié les interventions archéologiques.

La qualité des vestiges découverts, souvent spectaculaires, met la ville devant une difficulté supplémentaire: l'étude archéologique doit être, en bien des cas, suivie de la conservation et de la mise en valeur. Pour y faire face, la Municipalité d'Arles s'est dotée d'un Laboratoire d'Archéologie municipale intégré à la Conservation des Musées. L'aide et la collaboration scientifique et technique du Service régional des Antiquités et du CNRS soutient l'effort entrepris par la ville.

Le secteur sauvegardé

En 1966 la municipalité a mis en œuvre un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, limité à la partie urbaine comprise dans l'enceinte médiévale. La Commission locale s'est prononcée le 11 mai 1982; le plan a été publié le 1er juillet 1987. Le Plan d'Occupation des Sols régit le territoire de la commune hors la zone concernée par le PSMV; il tient compte des zones de sensibilité archéologique connues et présumées.

L'étude

Au sein de la Commission locale, les archéologues participent à la longue étude du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur. Ce fut l'occasion d'établir une cartographie raisonnée, réunissant des données archéologiques jusqu'alors éparses dont l'intérêt ne se limite pas au repérage des monuments et vestiges. Divers aspects de l'évolution urbaine sont mis en lumière: extension ou repliement, déplacements de l'agglomération selon les périodes, localisation des différents quartiers par secteurs d'activité...

Elle offre par ailleurs un tableau de l'état des connaissances et de la recherche. En sa qualité de document d'urbanisme conçu comme un outil de gestion du sol, le plan issu de cette longue étude, intègre la connaissance de la nature et de l'état actuel du sous-sol (vestiges, caves...), les zones libres et non menacées (sol vierge), la hiérarchisation des contraintes archéologiques et les mesures conservatoires.

Le travail entrepris à Arles dans ce contexte suscita l'intérêt du Centre National d'Archéologie Urbaine à Tours et donna lieu à une publication dans la collection des Documents d'évaluation du patrimoine des villes de France.

Les effets du PSMV

Le document d'urbanisme édicte les dispositions réglementaires fondées sur la nature urbaine, architecturale des parcelles inscrites dans les limites du secteur sauvegardé, il intègre les données archéologiques. Il permet une programmation de l'aménagement urbain, la prévision, en amont des projets, des risques archéologiques tant pour les aménageurs que pour les scientifiques.

Mais, la protection au titre de secteur sauvegardé du centre ancien s'applique par définition au bâti et l'expérience vécue par plusieurs villes en France semble montrer qu'elle n'implique par obligatoirement la protection du sous-sol.

Le Secteur de la Balance à Avignon, qui appartient à la première génération des PSMV illustre pour une part, l'écueil le plus souvent rencontré: celui de la réhabilitation "lourde" où l'on détruit un certain nombre d'îlots vétustes, en ne conservant que les façades "réellement intéressantes" pour reconstruire des logements. Le secteur sauvegardé n'est donc pas exempt de projets de réhabilitation qui peuvent présenter un risque et pour l'ensemble urbain et pour les couches archéologiques.

De tels projets furent proposés par les architectes chargés du secteur sauvegardé d'Arles. Des raisons économiques présidèrent à leur rejet par la municipalité. Parmi les mesures de protection, qu'elles sont celles qui prennent en considération le risque archéologique?

- La conservation en l'état ou la restauration d'immeubles caractéristiques du tissu urbain arlésien, préconisée par le PSMV n'implique pas pour autant la protection du sous-sol.

- Les immeubles peuvent être protégés par leur statut: il s'agit pour l'essentiel de parcelles inscrites et classées à l'Inventaire des Monuments Historiques; que ce soit dans l'enceinte du POS ou du PSMV la procédure de classement est identique. Parfois, le sous-sol peut être concerné directement dans l'article de classement (bande de sol de quatre mètres de profondeur le long de la Porte de la Cavalerie). De fait la protection est admise pour toutes les parcelles, avec les réserves d'usage. L'inscription au titre de Monument Historique ne garantit pas la préservation des couches archéologiques, particulièrement si elle concerne des éléments de décor architectural: niche

avec statue, sculpture de façade... - Les terrains peuvent être protégés par leur statut. Cette mesure concerne les espaces verts et s'applique également à des terrains fouillés ou en cours de fouille et dont la destination finale sera la présentation au public, après étude, des vestiges en place.

Une consultation rapide du plan montre la situation hors secteur sauvegardé des terrains concernés par cette mesure conservatoire. Citons pour exemple le chantier de l'Esplanade et celui du jardin d'Hiver.

En 1975, le projet municipal de construction d'un parc de stationnement automobile souterrain sur le site du jardin d'Hiver donna lieu à une campagne de fouilles de sauvetage préalable aux travaux d'édification. L'ampleur et l'intérêt des découvertes archéologiques (habitat protohistorique, du Haut Empire, nécropole de l'Antiquité Tardive), incitèrent la municipalité à déplacer le projet sur un site proche: l'Esplanade. Une campagne de sauvetage (août-décembre 1976) aboutit cette fois encore à la nécessité de préserver les vestiges en place (thermes romains) par un nouveau report du projet.

La Ville, la Direction régionale des Antiquités puis le Ministère de la Culture mirent en œuvre une coopération exemplaire pour réunir les moyens financiers indispensables à la préservation des vestiges et à leur conservation sur chacun des deux sites.

Le parking fut réalisé à l'emplacement initialement prévu, mais sur pilotis et non plus en sous-sol de manière à réserver intactes les couches archéologiques pour une étude ultérieure.

Dans le cas cité le surcoût entraîné par la protection des vestiges archéologiques incombait à la ville et à ses partenaires institutionnels.

Une issue aussi satisfaisante a, en plusieurs occasions déjà, été favorisée par des aménageurs privés.

Le Crédit Agricole en est la parfaite illustration: au mois de juin 1977, la banque entame des travaux d'agrandissement de son siège social, sur la rive sud de la rue Parmentier. Les découvertes spectaculaires de mosaïques vont se succéder pendant toute la durée des travaux de terrassement (au total, cinq mosaïques de pavement de la fin du IIème siècle de notre ère).

Face à l'obligation de conserver les vestiges in situ, devant le coût accru d'un projet immobilier considérablement compromis, la Caisse régionale du Crédit Agricole opte pour la conservation et la mise en valeur de cet habitat antique. Les fouilles sont réalisées au mois d'août 1977 par le service des fouilles du musée d'Arles. Enfin, les mosaïques sont conservées, in situ, dans le musée privé du Crédit Agricole.

Bien d'autres exemples pourraient être cités, où archéologues, aménageurs privés, collectivités territoriales, Etat se trouvent engagés à divers titres et négocient des solutions satisfaisantes pour toutes les parties.

Le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur n'y joue pas un rôle décisif; les cas cités plus haut se situent hors de son emprise.

D'autres opérations peuvent être évoquées, à l'intérieur du Secteur:

- l'Hôpital Van Gogh, par exemple, où fut mise au jour une vaste esplanade dallée bordée d'une voie, datée de la période flavienne.

L'étude, la conservation et la mise en valeur (partielle) des vestiges y bénéficie

de conditions aussi favorables que celle évoquée précédemment.

Il n'apparaît pas que le PSMV apporte de meilleures garanties que le POS en matière de protection des sites archéologiques.

Le décret de février 1986 - portant réglementation des permis de construire de démolir et autorisations de lotir - s'applique à toutes les demandes quelle que soit la zone, et constitue la principale mesure de protection dans ce domaine.

Le PSMV n'est donc pas la solution miracle, propre à régler tous les problèmes de conservation ni même à empêcher toute destruction archéologique ou même architecturale. Cela reste un outil au service d'une politique clairement exprimée pour la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine.

La phase d'élaboration, en revanche, paraît beaucoup plus riche d'enseignements dans le cadre du PSMV que dans celui du POS. Elle donne lieu à la formation de véritables groupes de travail pluridisciplinaires.

Les données géologiques, archéologiques architecturales, urbanistiques, sociales sont réunies et mises en relation. Une réflexion d'ensemble peut ainsi être menée pour confronter les intérêts propres à chaque partie et définir les intérêts communs entre la protection du site et l'évolution communale.

Les services municipaux engagés dans le projet établissent entre eux une collaboration directe et plus efficace à long terme.

La publication du plan est l'occasion d'informer et de sensibiliser le public. Les services de l'urbanisme, sont plus fréquemment consultés en amont des dépôts de permis de construire. Cette gestion préventive du sous-sol offre une économie de temps et d'argent tant pour la collectivité que pour le particulier.

Dans la pratique, pourquoi l'archéologie se porte et se supporte bien en Arles?

- Le statut du laboratoire d'archéologie n'est certainement pas indifférent à cette situation.

Intégré aux musées d'Arles, il est un service communal qui collabore avec les services techniques de manière suivie, quasi quotidienne, en amont des opérations.

- Cette situation est le fruit d'une volonté politique constante, que n'altèrent pas les changements d'équipe municipale. Arles préserve ses racines pour édifier son avenir.

Patrimoine urbain et Archéologie...

À la fin du mois de novembre, le ministère de l'Équipement, du Logement et des Transports réunit les principaux acteurs de la mise en œuvre de la loi Malraux au cours d'un colloque international, à Dijon.

A l'ordre du jour: rétrospective sur la notion de patrimoine urbain... Une réflexion pourrait être menée à cette occasion sur l'application des textes réglementaires en matière de vestiges archéologiques (particulièrement le décret de février 1986) dans le contexte des Secteurs Sauvegardés, comme ce fut le cas pour la loi sur les Monuments Historiques lors de la promulgation de la loi Malraux, qui introduisait la notion d'ensemble urbain.

Dossier établi par Blandine Silvestre

Je remercie M. Claude Sintès Conservateur aux Musées d'Arles qui m'a réservé le meilleur accueil au cours de cette enquête.

ELEMENTS DE BIBLIOGRAPHIE :

**Exposition. Arles, Salles romanes du cloître. 1987.**  
- Du nouveau sur l'Arles antique: catalogue de l'exposition / organisée par les Musées d'Arles; sous la dir. de Claude Sintès. - (Revue d'Arles; 1).

**Exposition. Arles, Salles romanes du cloître. 1990.**  
- Carnets de fouille d'une presqu'île: catalogue de l'exposition / organisée par les Musées d'Arles; Claude Sintès et al. - (Revue d'Arles; 2).

**Exposition. Arles, Espace Van Gogh. 1991.**  
- Le goût de l'antique: quatre siècles d'archéologie arlésienne: catalogue de l'exposition / organisée par le Museon Arlaten et les Musées d'Arles; Dominique Serena et al. - Arles: espace Van Gogh Communication, 1990.

**Claude SINTÈS.** - Arles: document d'évaluation du patrimoine archéologique urbain / Claude Sintès; avec Jacques Brémond, Jean Piton / Marc Heijmans, Philippe Rigaud, Nathalie Rivière, Martine Moutous. - Tours: Centre National d'Archéologie Urbaine, 1990. - (Documents d'évaluation du patrimoine archéologique des villes de France).

CODE DE L'URBANISME

Décret du 5 février 1986. Article 1 : Lorsqu'une opération, des travaux ou des installations soumis à l'autorisation de lotir, au permis de construire, au permis de démolir ou à l'autorisation des installations et travaux divers prévus par le code de l'urbanisme peuvent, en raison de leur localisation et de leur nature, compromettre la conservation ou la mise en valeur de vestiges ou d'un site archéologique, cette autorisation ou ce permis est délibéré après avis du Commissaire de la République dans le délai d'un mois à dater de la réception de la demande d'avis, un avis favorable est réputé intervenu dans les conditions précisées ci-dessus.

Ce numéro d'Archéologie en Vaucluse a bénéficié de la collaboration de Philippe Borgard, Jacques Buisson-Catil, Dominique Carru, Isabelle Cartron, Anne Hasler, et Jean-Marc Mignon, pour les notices. Rédaction: Blandine Silvestre. Mise en page: Francis Chardon et Blandine Silvestre. Maquette: Yves Dautier.

Pour recevoir gratuitement ce journal d'information, adressez votre demande d'abonnement avec vos nom, prénom et adresse complète au : Service d'Archéologie Conseil Général de Vaucluse 84909 AVIGNON CEDEX 9